



# La lettre du Dugeon

Décembre 2013 - N° 32



## Édito

**E**n cette fin de mandat d'élu local et donc de présidence du comité de pilotage Natura 2000, il m'apparaît important de mettre en avant tout le travail réalisé dans le site Natura 2000, après un premier engagement européen LIFE\*. Les résultats déjà enregistrés prendront leur pleine mesure à long terme et à très long terme et se montreront sans aucun doute, utiles pour les générations à venir.

Les engagements pris pour sauvegarder et améliorer la richesse de ces milieux naturels, nous procurent une grande fierté par la notoriété et la reconnaissance obtenues. Le travail accompli au quotidien a permis d'acquérir une ouverture indéniable sur la fragilité de ces milieux et de nouvelles connaissances. La décision de la CFD d'engager des aménagements touristiques importants pour une ouverture au public raisonnée, est une autre grande satisfaction.

Le bassin du Dugeon, c'est aussi l'omniprésence de l'eau, source de richesse pour toute vie : stockée à nouveau dans la tourbière de Frasne, reméandree dans sa rivière. Cette lettre laisse une part importante aux travaux entrepris sur le Dugeon en cette année 2013, les derniers pour lui redonner son caractère naturel de petite rivière de montagne.

Les décisions prises par les élus dans le domaine environnemental, s'appuient sur des études scientifiques et la connaissance approfondie des milieux. Si les questions des usagers sont bien légitimes, la force de la communication, de l'échange et du dialogue, ainsi que la connaissance des interlocuteurs de proximité favorisent la compréhension des actions et concourent à la réussite de la protection de ce patrimoine remarquable. En ce sens et malgré les craintes et les contraintes, le Bassin du Dugeon reste une référence.

Le bassin du Dugeon est riche de son réseau et de sa notoriété, je tiens ici, à remercier toutes les personnes qui mettent à disposition leurs compétences, que ce soit à titre professionnel ou bénévole. J'adresse un merci particulier au personnel de la CFD, demain du syndicat mixte, pour sa disponibilité et son engagement au service de ce territoire. Je souhaite que la Communauté de communes Frasne Dugeon poursuive la valorisation de son territoire auprès d'un large public, et surtout les plus jeunes, avec des animations autour de la richesse de notre patrimoine naturel, si riche et si fragile, comme le montre l'article sur les plantes invasives. Je fais le vœu qu'à travers le nouveau

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, les élus du territoire du Dugeon assurent une présence motivée, pour continuer à porter haut et fort les couleurs du site Natura 2000 du bassin du Dugeon, tout en élargissant leur expérience à l'ensemble du Haut-Doubs.

Enfin, l'espoir d'être retenu dès 2014 pour un nouveau programme européen LIFE sur les tourbières du massif jurassien, avec comme centre d'action, le bassin du Dugeon, est une formidable opportunité de poursuivre cet élan engagé depuis 20 ans. Les grands équilibres environnementaux de la planète sont menacés, c'est par toutes ses actions que notre territoire apporte sa contribution à la sauvegarde de la biodiversité rendue si fragile par notre civilisation.

2013 touche à sa fin, le moment est venu de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année. Que 2014 vous apporte le meilleur, santé prospérité et bonheur.

Le Président du Comité  
de pilotage Natura 2000  
**Jean PATOZ**

\*LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

La Saxifrage œil de bouc, espèce emblématique des tourbières







# Travaux du Dugeon dans les traversées de village

**A** la suite des travaux entrepris depuis 1997, la Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon a décidé dès 2006 de poursuivre le programme de restauration du Dugeon dans les traversées des villages de Vaux et Chantegrue, Bonnevaux, Bouverans et La Rivière-Dugeon.

En 2013, le projet qui avait été présenté dans la Lettre du Dugeon N°29 d'avril 2012 est passé à la phase de réalisation.

Le 27 février 2013, la Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon a transmis la compétence "restauration des cours d'eau" au tout nouveau Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut Doubs (SMAHD). C'est cette structure qui assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des travaux.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SETHY de Metz, et la maîtrise d'œuvre au cabinet Verdi basé à Dôle et Dijon. Le SMAHD s'est également adjoint les compétences du bureau d'études Téléos qui a réalisé l'étude de définition des travaux.

Le coût total des travaux est évalué à 1 050 000 € HT pour environ 4,5 km restaurés. Il est financé à 80 % selon le plan de financement suivant :

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| - Agence de l'eau :         | 35 % |
| - Conseil général :         | 20 % |
| - Crédits européens FEDER : | 25 % |
| - SMAHD :                   | 20 % |



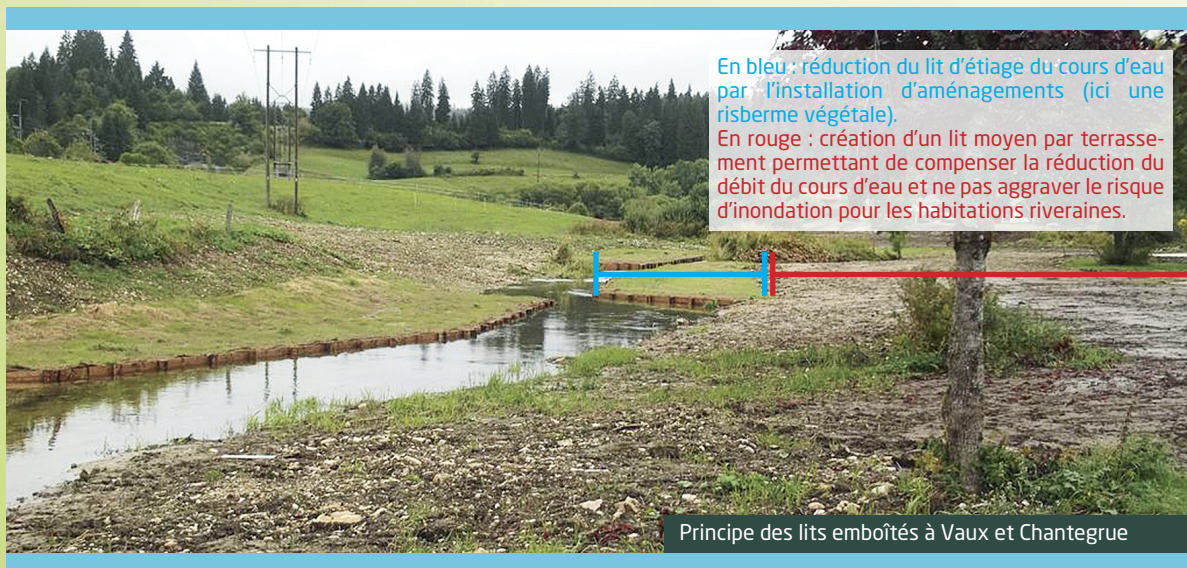
Les travaux se sont déroulés de juin à octobre sur la commune de Vaux et Chantegrue. Depuis le mois de juillet, le secteur de Bouverans a vu les pelles opérer. Mais les conditions météorologiques de cet automne ont ralenti la progression du chantier qui ne reprendra qu'en juin 2014, ainsi qu'à Bonnevaux.

Les travaux sur la commune de La Rivière-Dugeon débuteront en juin 2014 et l'ensemble du chantier sera terminé à l'automne 2014.

## Le principe des « lits emboîtés »

L'objectif des travaux est de supprimer l'homogénéité du lit (=diversifier les habitats aquatiques) en installant dans le cours d'eau des aménagements adaptés à la vie de la faune aquatique. Mais il s'agit également de maintenir un niveau d'eau suffisant en période d'étiage, période sensible pour la vie des espèces aquatiques. Pour cela, les aménagements réduisent significativement la largeur du cours d'eau.

Certains secteurs sur lesquels les travaux sont entrepris, sont sensibles aux inondations. Aussi pour éviter une augmentation du niveau d'eau en période de crue, la réduction du lit d'étiage est compensée par la création d'un lit intermédiaire dit « moyen » dans lequel s'écoule l'eau lors des débits plus importants. C'est le principe des « lits emboîtés ». Cette méthode permet de ne pas augmenter le risque d'inondation, et même de baisser les hauteurs des crues dans les secteurs ou des habitations étaient déjà inondées avant les travaux. Les inondations liées aux périodes de fortes précipitations ne sont pas supprimées pour autant.



En bleu : réduction du lit d'étiage du cours d'eau par l'installation d'aménagements (ici une risberme végétale).

En rouge : création d'un lit moyen par terrassement permettant de compenser la réduction du débit du cours d'eau et ne pas aggraver le risque d'inondation pour les habitations riveraines.

Principe des lits emboîtés à Vaux et Chantegrue



## Les principaux aménagements en image :

**Amas de bloc :** lorsque les risques d'inondation sont trop forts, les aménagements sont réduits. Les amas de bloc permettent aux poissons de venir coloniser les interstices entre les différents blocs agencés. De part et d'autre de cet aménagement, les veines de courant induites permettent une légère diversification des vitesses de courant.

Sites concernés : Vaux et Chantegrue, Bonnevaux, Bouverans, la Rivière-Drueon.



**« Risberme » minérale :** ces ouvrages servent à rétrécir fortement la largeur du cours d'eau en période d'étiage et font remonter les hauteurs d'eau pour les bas débits. La disposition des blocs qui constituent la risberme permet la création de caches à poissons sous les berges. Cet aménagement est implanté dans les secteurs à pente plus forte et a vocation à être stable dans le temps. Ces risbermes peuvent être émergées, ou immergées régulièrement comme sur la photo.

Sites concernés : Vaux et Chantegrue, Bonnevaux, Bouverans, la Rivière-Drueon.

**Risberme végétale :** ce type d'aménagement poursuit le même objectif que le précédent à la différence que ce ne sont pas des blocs qui le délimitent, mais une ceinture de pieux et de planches en bois. Des aulnes glutineux seront plantés ; leur système racinaire et les branches immergées constitueront les caches à poissons. Les planches installées ne servent qu'à protéger l'ouvrage le temps que la végétation se développe (une rangée de planche est sciée afin de faciliter la suppression du coffrage à terme). La risberme végétale a donc vocation à bouger dans le temps, à avoir un aspect plus naturel au fil du temps.

Sites concernés : Vaux et Chantegrue, Bonnevaux, Bouverans, la Rivière-Drueon.



**Le reméandrement :** lorsque cela est possible, la reprise d'anciens méandres est toujours privilégiée. En effet, l'évaluation des travaux entrepris sur le Drueon a prouvé que cette technique est la plus efficace en termes de gains fonctionnels pour les espèces et habitats. Elle consomme néanmoins beaucoup d'espace et n'est pas envisageable dans des secteurs urbanisés et trop sensibles aux inondations.

Dans le cadre de ce programme de travaux, deux secteurs sont concernés : le Ru de Chantegrue à Vaux et Chantegrue et l'amont de Bouverans (dont on devine le nouveau lit sur la photo).





# Attention danger : espèce invasive

La richesse floristique du Bassin du Dugeon et sa situation en zone de montagne pourraient nous faire croire que les milieux se protègent naturellement des espèces « exotiques ». Il n'en est rien, et les zones humides du bassin du Dugeon sont menacées par des espèces non indigènes, au caractère invasif, comme la Renouée du Japon, l'Aster américain. Le développement des plantes invasives est souvent permis par la « fragilisation » des milieux (drainage, décapage, suppression du couvert, plantations forestières inadaptées).

L'une de ces espèces mérite une attention particulière, la verge d'or ou solidage glabre (*Solidago gigantea*), car son développement sur le bassin du Dugeon, dans ou à proximité de zones humides d'intérêt européen, constitue une menace.

Neuf stations se sont développées sur sept communes : Vuillecin, Chaffois, Houtaud, Granges-Narboz, Bouverans, Bief du Four et Mignovillard.



Une stratégie de lutte a été mise en place cette année grâce aux financements Natura 2000, avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté comme animateur, et des associations locales comme intervenants de terrain : l'association de protection du val du Dugeon, l'association la Seigne des Barbouillons, l'AVPEC (Vuillecin), la fédération de chasse. Nous tenons par conséquent à les remercier pour leur engagement, dans cette lutte de longue haleine, car c'est sur le long terme que les résultats seront probants sur certains sites.

La méthode de lutte consiste à faucher en coupant les tiges au ras du sol ou arracher les plantes avec les racines (dans le cas de petites stations) fin mai, avant la floraison, et d'assurer un deuxième passage mi-août, de la même manière. Toute la matière fauchée doit être exportée pour l'éliminer par incinération, pour éviter un redémarrage sur site.

## Conseils de lutte :

- Il est de la responsabilité de chacun de s'informer et prendre connaissance de la liste des plantes invasives pour ne pas les planter dans son jardin :

[http://conservatoire-botanique-fc.org/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=115&Itemid=189](http://conservatoire-botanique-fc.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=115&Itemid=189)

## En bref

### Une nouvelle réserve naturelle sur le Dugeon

Le Conseil Scientifique Régional a validé la nouvelle Réserve Naturelle Régionale (RNR) des tourbières de Frasne-Bouverans. Le Conseil Régional de Franche-Comté, organisme de tutelle de ces sites protégés, devrait valider officiellement l'agrément avec le nouveau périmètre et le nouveau règlement début 2014.

### Des tourbières à l'étude

Avec plus de 30 tourbières, le bassin du Dugeon est un site d'exception en France, mais leur état de conservation n'est pas toujours bon. Aussi, dans le cadre du site Natura 2000 et de la RNR, la tourbière de La Grande Seigne (Houtaud-Granges-Narboz) et la tourbière « vivante » de Frasne, sont actuellement diagnostiquées, pour définir un projet de restauration qui limitera leur assèchement par des travaux de neutralisation du drainage.

D'autres perspectives d'études et travaux en tourbière se dessinent, si le programme européen LIFE est accepté au printemps prochain (voir LDD N°31).

### La biodiversité des prairies fait son chemin

L'étude réalisée avec les agriculteurs de Bouverans fait des émules, et les mêmes réflexions s'élargissent à de nouveaux groupes d'agriculteurs : les CETA/CETAF\* de Pontarlier et le CETA de Mouthe. Le groupe de réflexion affiche une vraie volonté de tester concrètement des méthodes pour restaurer la biodiversité de la flore et des sols, dès 2014.

\*Centre d'Etude de Techniques Agricoles (Féminin)

- Ne pas jeter de déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou les rivières
- Ne pas transporter de terre sur laquelle se développent des plantes invasives (racines, fragments végétaux enfouis...)
- Lors de la fauche d'une invasive, éliminer radicalement les résidus de fauche avant le compostage, mettre à sécher les résidus jusqu'à déperissement total.